



DOCUMENT CARTE GRISE

DEFINITION	La Carte Grise (ou certificat d'immatriculation) est un document qui matérialise l'autorisation de circuler du véhicule et permet son identification. Le certificat d'immatriculation est un titre de police.
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	Il existe plusieurs raisons de faire une demande carte grise mais les principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• véhicule en première immatriculation;• opérations post-immatriculation.
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	Ministère des Transports / Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTC)
COÛT	Véhicule en première immatriculation Frais de dossier et édition carte grise en première immatriculation : <ul style="list-style-type: none">• Motos : 10.000 FCFA• Véhicules à moteur : de 25.000 à 30.000 FCFA Opérations post-immatriculation <ul style="list-style-type: none">• Motos : 10.000 FCFA• Véhicules à moteur : de 20.000 à 30.000 FCFA
DELAI D'OBTENTION	
DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION	Opérations de ré-immatriculation <ul style="list-style-type: none">• Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original).• Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule.• Certificat de transfert de propriété (Contrat de cession légalisé par l'autorité compétente).• Un acte de justice au cas où la carte grise ne porte pas le nom du cédant.• Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original).• Extrait de carte grise.
BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	Décret n° 90-603 du 04 Août 1990 portant approbation de la Convention de Concession de Service public entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Société ivoirienne de Contrôle Technique Automobile (S.I.C.T.A.).
	Ministère des Transports / Direction Générale des Transports



CONTACT(S)

Terrestres et de la Circulation (DGTC)

Abidjan – Plateau, Immeuble POSTEL 2001 21ème et 15ème étage – 01 BP 739 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire

Tél : (+225) 20-34-48-80 / (+225) 20-34-48-71

Fax : (+225) 20 34 48 54

Email : infos@transports.gouv.ci

Site Internet : www.transports.gouv.ci